

GRACIET EIRL

Adresse : 12 rue Eugène Chevreul
86000 Poitiers
Tél : 09 72 47 02 72
Mail : amelie@graciet.info

■ GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour but de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par le prestataire, l'organisme **GRACIET EIRL**.

■ DEFINITIONS

Le terme « Prestataire » désigne l'organisme de formation professionnelle **GRACIET EIRL**, spécialisé dans le domaine du référencement naturel. Son siège social est situé 12 rue Eugène Chevreul, 86000 Poitiers. L'agence conçoit et dispense des formations à Poitiers et sur l'ensemble du territoire national.

Le terme « Client » désigne toute personne physique ou morale signataire de convention de formation auprès de **GRACIET EIRL**.

Le terme « Stagiaire » désigne la personne physique qui participe à une formation.

Le terme « **OPCA** » désigne les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle.

■ OBJET

Les présentes **CGV** s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **GRACIET EIRL** pour le compte d'un **Client**. Passer commande implique l'adhésion entière du **Client** à ces **CGV**.

■ CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à réaliser au terme de la formation, à réception de facture, à l'ordre de **GRACIET EIRL**. Des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **GRACIET EIRL** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **GRACIET EIRL**.

Il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de son **OPCA**, et cela avant le début de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par **GRACIET EIRL** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **GRACIET EIRL** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **GRACIET EIRL** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ DÉSISTEMENT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de désistement du **Stagiaire** signifié par le **Client** à **GRACIET EIRL** au moins 5 jours avant le démarrage de la formation, **GRACIET EIRL** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **GRACIET EIRL**, et après accord éventuel de l'**OPCA**,
- de remplacer le **Stagiaire** par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**.

■ ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **GRACIET EIRL**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **GRACIET EIRL** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par

le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **GRACIET EIRL**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **GRACIET EIRL** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient **plus de 5 jours** ouvrables avant le démarrage de la formation : aucuns frais d'annulation
- si l'annulation intervient **entre 5 jours et 1 jour** ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à **50%** du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient **moins de 1 jour** ouvrable avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à **100 %** du prix H.T. de la formation

■ HORAIRES ET ACCUEIL

La durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause le matin et une autre pause l'après-midi (sauf indication contraire indiquée sur la fiche de convocation).

■ EFFECTIF ET AJOURNEMENT

L'effectif est déterminé en fonction du **Client**, des objectifs et des méthodes pédagogiques.

■ DEVIS ET ATTESTATION

Un devis est adressé au préalable au **Client**. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **GRACIET EIRL** ont valeur contractuelle.

A l'issue de la formation, **GRACIET EIRL** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, **GRACIET EIRL** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** est également au **Client**, ainsi qu'une attestation d'assiduité.

■ OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, **GRACIET EIRL** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

GRACIET EIRL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **GRACIET EIRL**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **GRACIET EIRL**.

■ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques utilisés par **GRACIET EIRL** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** sont des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

■ DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les fiches de présentation des programmes de formations sont fournies à titre indicatif, leurs contenus peuvent évoluer en fonction des mises à jour des formations. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

GRACIET EIRL, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription. **GRACIET EIRL** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **GRACIET EIRL** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **GRACIET EIRL** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **GRACIET EIRL**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **GRACIET EIRL** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **GRACIET EIRL** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les **CGV** détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **GRACIET EIRL**, ils conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le tribunal compétent.